Commune Hautefort
Conseil Municipal du 10 juillet 2023
2023-055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | | L'an Deux Mil vingt trois |
|----------------------------|----|---|
| Nbre de | 1 | Le 10 juillet |
| conseillers en exercice | 15 | Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire. Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2023 PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine. |
| Présents | 09 | |
| Votants | 10 | |
| absents | 06 | |
| Procurations | 01 | |
| | | ABSENTS: BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. REBEYROL Elodie. |
| | | PROCURATIONS: REBEYROL Elodie à FORT Sylvette |
| | | SECRETAIRE DE SEANCE: Mme FORT Sylvette a été élue. |

OBJET: BOUTIQUE DU MUSEE - AJOUT D'UNE NOUVELLE CARTE POSTALE

Vu la délibération n°2023-34 du 09/05/2023 validant la convention de partenariat billetterie entre la commune de Hautefort pour son Musée d'Histoire de la Médecine et l'Office du Tourisme Vézère Périgord Noir

Vu l'article 11 BOUTIQUE de cette convention de partenariat et précisant 'Des produits souvenirs (sacs, stylos, cartes postales, ...) seront placés en dépôt-vente par LA COMMUNE auprès de L'OFFICE qui les commercialisera. Ces produits feront l'objet d'unreversement intégral des montants collectés' Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2023-36B du 09/05/2023 instaurant la mise en place de la boutique et de ses tarifs,

Considérant qu'il y a lieu de rajouter un nouveau modèle de carte postale sous un format panoramique,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il souhaite intégrer un nouveau format de carte postale dans la boutique souvenir du musée. Ce support pourrait être vendu au prix de 2,50 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la vente de ce nouveau support de carte postale au tarif 2,50 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230710-2023-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023 Affichage : 13/07/2023 HAUTEFORT le 11/07/2023 LE MAIRE, Jean Louis RUJOLS

